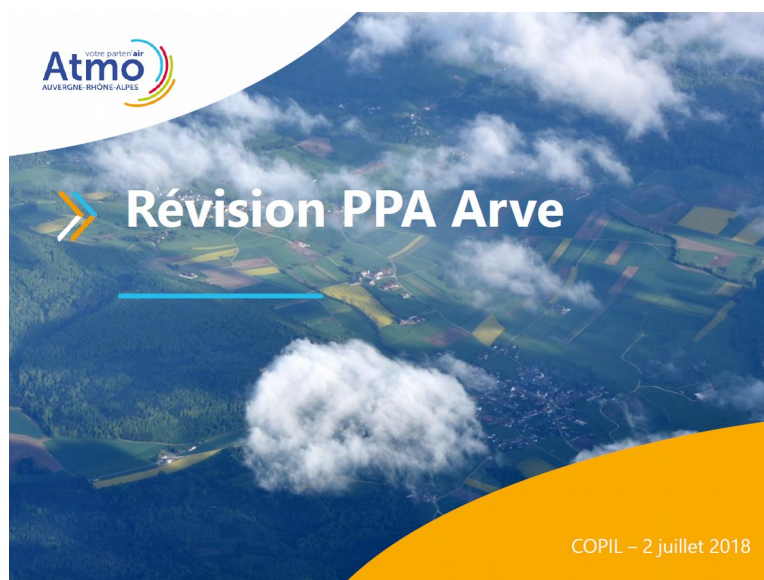




Dossier de presse

Annecy, le 28 juin 2018

État d'avancement des groupes de travail dans le cadre de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère



Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

Les grandes orientations du projet de PPA2

L'amélioration de la qualité de l'air est un **enjeu sanitaire et économique prioritaire**.

À ce titre, le PPA prévoit une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics (État et collectivités territoriales), pour agir sur toutes les sources de pollution (résidentiel, industrie, transports, etc.)

L'objectif est d'atteindre des valeurs de concentration de polluants à des niveaux bien inférieurs aux seuils fixés par les normes réglementaires, afin de réduire au maximum l'exposition des populations à cette nuisance.

Les travaux d'élaboration du présent PPA ont été lancés au printemps 2017, avec une gouvernance impliquant tous les acteurs concernés par la qualité de l'air dans la vallée, afin de réviser le premier PPA mis en place dans la vallée de l'Arve.

Ce plan prévoit une série de mesures pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, tout particulièrement celles émanant du chauffage résidentiel, des activités économiques et des transports. Il n'est pas le seul instrument d'amélioration de la qualité de l'air et vient en support des réglementations nationales en vigueur.

Une instance de suivi du plan a été prévue et se réunira régulièrement afin d'analyser l'effet des différentes mesures du PPA et, le cas échéant, proposer des axes d'améliorations. De plus, une présentation de la mise en œuvre du PPA sera effectuée annuellement aux membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires technologiques (CODERST), ainsi qu'un bilan général à l'échéance des cinq ans du plan.

Produit d'une volonté commune et résultat d'une œuvre collective, la mise en œuvre aboutie et effective des mesures du PPA de la vallée de l'Arve doit permettre d'améliorer durablement la qualité de l'air pour le bien et la santé de tous.

Synthèse des principales mesures

Voir Annexe : Plan d'Action

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE LA VALLEE DE L'ARVE 2018 – 2023

PLAN D'ACTION

Résidentiel - Tertiaire	Réglementaire	RT6	Interdire/éviter l'usage des foyers ouverts
		RT7	Supprimer les foyers ouverts ou les appareils de chauffage au bois non-conformes dans les bâtiments existants
	Accompagnement - Incitation	RT1	Faciliter l'accès de tous à la rénovation énergétique sur tout le territoire
		RT2	Déployer un réseau d'ambassadeur de l'air sur tout le territoire
		RT3	Poursuivre le fonds air bois <i>Maintien du dispositif existant pour 3000 unités supplémentaires à 2000 € sur 3 années</i> <i>Ouverture à certaines EnR</i>
	RT4	Développer un fonds air gaz <i>Mise en place d'une aide aux particuliers pour faciliter le remplacement de leur système de chauffage vers un appareil moins émetteur</i> <i>Objectif de remplacement de 2000 appareils (50 % de bois vers gaz et 50 % de fioul vers gaz) dont 1000 soutenu par GRDF</i>	
Etudes - Connaissance	RT5	S'appuyer sur le fonds air bois pour l'amélioration de la connaissance <i>Poursuite des différents programmes d'évaluation (CARVE, DECOMBIO, sociologue, qualité de l'air intérieur, etc.)</i> <i>Actualiser l'inventaire des différentes sources de chauffage</i>	

Transports - Mobilités	Réglementaire	T8	Rendre plus cohérente, lisible et efficace la mesure de limitation de vitesse <i>Amélioration de la signalisation, renforcement des contrôles, communiquer davantage sur la limitation de vitesse</i>
		T9	Renforcement des contrôles des dispositifs de traitement des gaz d'échappement des véhicules lourds <i>Utiliser des méthodes et outils afin de détecter les fraudes aux systèmes de dépollution des véhicules lourds</i>
		T11	Mettre en place une zone de circulation restreinte / à faible émission <i>Préfiguration préalable nécessaire</i>
	Accompagnement - Incitation	T1	Accélérer et amplifier le renouvellement du parc de véhicules
		T2	Renforcer le maillage des stations GNV
		T3	Changer les comportements, proposer des alternatives à la voiture et massifier le covoiturage
		T4	Manager la mobilité à l'échelle de la vallée via une « conférence des mobilités »
		T5	Rationaliser la logistique de proximité
		T6	Agir sur l'offre ferroviaire pour augmenter la part modale du ferré dans la vallée
		T7	Développer l'usage du vélo
		T10	Amplifier le report modal du trafic de marchandise par le train

Activités économiques	Réglementaire	AE7	Agir sur les émissions du secteur de la production et transport de matériaux
		AE8	Agir sur les émissions du secteur de la construction <i>Utiliser systématiquement des moyens de travail peu émetteurs de particules</i>
	Accompagnement - Incitation	AE1	Mettre en place un guichet unique d'appui aux opérateurs économiques <i>Harmonisation du dispositif de soutien aux activités économiques par la création d'une plateforme d'aide</i>
		AE2	Poursuivre l'aide publique environnementale et à l'investissement aux acteurs économiques <i>Fonds « air industrie »</i> <i>Fonds « air entreprise »</i>
		AE4	Mieux communiquer en créant une instance locale d'information
		AE5	Promouvoir les entreprises exemplaires <i>Mise en place d'une « charte entreprise exemplaire / entreprise engagée » sur la base d'expériences « chantiers zéro émissions » ou « chantier propres »</i> <i>Mise en place d'un cahier des charges à inclure dans les marchés publics</i>
	Etudes - Connaissance	AE3	Améliorer la connaissance des émissions du secteur économique (hors ICPE) <i>Établissement d'un diagnostic afin d'affiner le cadastre existant des émissions du secteur économique</i> <i>Amélioration des facteurs des émissions par polluant et par secteur</i>
		AE6	Mieux connaître et plus maîtriser les émissions des ICPE <i>Analyser les manques nécessaires à l'identification des gisements de réduction d'émissions</i> <i>Amélioration des facteurs des émissions par polluant et par secteur</i>

Agriculture - Forêts	Accompagnement - Incitation	AG1	Sensibiliser et former les agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles moins polluantes <i>Mise en place pluriannuelle, de formation auprès des agriculteurs afin de leur apporter des éléments de connaissance supplémentaire sur leurs impacts de certaines pratiques agricoles sur la pollution de l'air, sur de nouvelles pratiques agricoles permettant de réduire les émissions de polluants, etc.</i>
		AG2	Renouveler le matériel agricole et forestier, en particulier les engins à moteur thermique <i>Incitation financière au renouvellement du matériel</i>
		AG3	Favoriser les échanges de parcelles entre agriculteurs <i>Mise en place d'une phase d'étude et d'identification du potentiel d'échanges parcelaires</i> <i>Mise en place d'un travail d'animation et d'incitation (auprès des agriculteurs et des propriétaires fonciers)</i>
		AG4	Développer une filière bois-énergie locale et efficace <i>Viser une meilleure organisation d'une mobilisation locale bois-énergie avec mise en place d'une formation des producteurs forestiers (travail d'animation)</i>
		AG5	Maintenir et améliorer les capacités de stockage de CO2 et de filtration de l'air par la forêt et l'agriculture <i>Inciter les propriétaires à une action de reboisement ou d'amélioration qualitative de la forêt</i> <i>Mise en place d'une meilleure organisation des acteurs de la forêt afin d'animer une nouvelle dynamique de gestion forestière</i>

Ressources - Déchets	Accompagnement - Incitation	RD1	Diminuer la production de déchets en cohérence avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)
		RD2	Limiter le transport de déchets en cohérence avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)
		RD3	Optimiser les émissions des installations de traitement de déchets et valoriser davantage l'énergie issue des incinérateurs (tant qu'ils existent)
		RD4	Mailler le territoire de zones de déchets inertes du BTP <i>Mise en place de zones de stockage temporaires ou définitives de déchets inertes</i> <i>Favoriser le réemploi de matériaux sur place</i> <i>Mettre en place des critères de jugement dans les réponses à appels d'offres de la prise en compte des impacts environnementaux</i>
		RD5	Anticiper le territoire de demain en étudiant une nouvelle organisation de la collecte et du traitement des déchets sur l'ensemble du territoire en cohérence avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

Mobilisation citoyenne	Accompagnement - Incitation	M1	Concours de projets citoyens « Chacun fait sa part pour l'air »
		M2	Déclarer la vallée de l'Arve « Territoire fragile expérimental et innovant »

Santé	Accompagnement - Incitation	S1	Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du grand public et des professionnels <i>Mise en place de sessions pédagogiques de sensibilisation à destination du grand public sur la qualité de l'air et ses effets sur la santé et diffusion d'informations-recommandations</i>
		S2	Développer l'éducation et la promotion de la santé en milieu scolaire <i>Mise en place de sessions pédagogiques de sensibilisation à la qualité de l'air et ses effets sur la santé dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire</i>
		S3	Adapter les recommandations sanitaires <i>Réalisation de documents supports (affiche, etc.) afin de clarifier les recommandations sanitaires en les déclinant par type de population concernée puis diffusion de ceux-ci auprès des publics concernés</i>
	Études - Connaissance	S4	Suivre l'impact sur la santé des populations <i>Réalisation d'une étude quantitative d'impact sanitaire à l'horizon de l'échéance du PPA</i>
		S5	Affiner les connaissances des niveaux et de la répartition des populations <i>Affiner les connaissances en matière de mesure des émissions polluantes sur le territoire PPA</i>

Collectivités	Réglementaire	C1	Être des collectivités exemplaires
		C3	Transposer le dispositif CEE des TEPCV sur les territoires couverts par un PPA
	Accompagnement - Incitation	C2	Mutualiser et harmoniser les bonnes pratiques sur tout le territoire
		C4	Soutenir / encourager les bonnes pratiques & sanctionner les mauvais comportements

Transversales	Réglementaire	TR2	Intégrer les enjeux de la qualité de l'air et de la santé dans les documents d'urbanisme et de planification (SCoT, PLU) et dans les projets d'aménagement
		TR3	Interdire définitivement le brûlage des déchets verts et l'écobuage <i>Mise en place d'un arrêté préfectoral interdisant et sanctionnant les pratiques de brûlage à l'air libre</i>
	Accompagnement - Incitation	TR1	Organiser la gouvernance et le suivi du PPA2 <i>Mise en place d'un coordinateur/animateur</i> <i>Mise en place d'une commission locale de l'air</i>
		TR4	Développer la méthanisation <i>Étudier la possibilité de mettre en place un réseau de méthaniseur afin de valorisation différents types de déchets</i>
		TR5	Communiquer et informer
		TR6	Soutenir / encourager les bonnes pratiques & sanctionner les mauvais comportements <i>Mise en place d'informations à destination des populations des seuils d'alerte atteints et des pics de pollutions</i> <i>Informar sur les bonnes pratiques en matière de chauffage ainsi que sur la rénovation énergétique</i> <i>Informar les populations sur la réglementation d'interdiction de brûlage à l'air libre</i>